



Le 7 juin 2012

AVIS DE CONVOCAATION

Aux membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

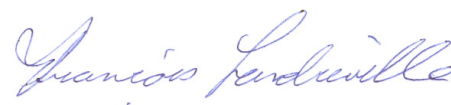
Votre Honneur,

Vous êtes, par la présente, convoqué à la prochaine rencontre du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui aura lieu **MERCREDI LE 13 JUIN 2012, À 19 H 30**, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent situé au 10, rue King, suite 400, à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2012.
4. Suivi du schéma d'aménagement et de développement révisé.
5. Adoption des projets acceptés dans le cadre du programme du pacte rural 2012.
6. Offre pour l'achat du terrain du site archéologique Droulers.
7. Mandat à Me Armand Poupard pour défendre la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le dossier de requête en nullité du règlement sur le parc régional linéaire.
8. Adoption du règlement #258-2012 modifiant le règlement de contrôle intérimaire #223-2006 visant à encadrer l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
9. Avis de motion relatif à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement #145-2000, pour modifier le tracé de la zone inondable de la rivière Châteauguay des secteurs de Dewitville et de l'école CVR, dans la municipalité d'Ormstown.
10. Adoption du règlement #259-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement #145-2000, afin d'introduire les données de la zone inondable de la rivière Châteauguay, des secteurs de Dewitville et de l'école CVR, dans la municipalité d'Ormstown.
11. Avis de motion relatif à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin :
 1. d'introduire de nouveaux territoires désignés affectation conservation;
 2. d'introduire des règles d'exceptions quant aux lots enclavés suite à la rénovation cadastrale;
 3. d'introduire une dérogation en zone inondable pour un ouvrage de stockage de déjections animales à Très-Saint-Sacrement;
 4. d'identifier les milieux humides riverains au lac Saint-François suite à un inventaire et une caractérisation des milieux humides dans les municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, et
 5. d'éliminer l'affectation terre publique correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la ville de Huntingdon.
12. Adoption du projet de règlement #260-2012 modifiant le règlement du schéma d'aménagement et de développement révisé sur les sujets suivants :
 1. introduire de nouveaux territoires désignés affectation conservation;
 2. introduire des règles d'exceptions quant aux lots enclavés suite à la rénovation cadastrale;
 3. introduire une dérogation en zone inondable pour un ouvrage de stockage de déjections animales à Très-Saint-Sacrement;
 4. identifier les milieux humides riverains au lac Saint-François suite à un inventaire et une caractérisation des milieux humides dans les municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, et
 5. éliminer l'affectation terre publique correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la ville de Huntingdon.
13. Adoption du document indiquant la nature des modifications du projet de règlement #259-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la zone inondable de la rivière Châteauguay.
14. Adoption du document indiquant la nature des modifications du projet de règlement #260-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé visant diverses dispositions.

15. Composition du comité de consultations publiques et dates des consultations publiques sur les règlements #259-2012 et #260-2012 qui modifient le schéma d'aménagement et de développement révisé (21 août 2012).
16. Attribution du contrat des travaux d'entretien des branches 10F et 10G de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
17. Attribution du contrat des travaux d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.
18. Attribution du contrat des travaux d'entretien de la branche 21 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.
19. Attribution du contrat des travaux d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Goyette-Gamelin et la branche 1, dans la municipalité de Saint-Chrysostome.
20. Attribution du contrat des travaux d'entretien du cours d'eau Cluff, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
21. Mandat à Paul Lapp, ingénieur, concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Fairview, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
22. Mandat à Paul Lapp, ingénieur, concernant les travaux d'entretien de la branche 29 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.
23. Conclusion d'une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin qu'elle soit maître d'œuvre des travaux d'entretien de la branche 40 de la rivière des Fèves, et autorisation de signer une entente à cet effet.
24. Création d'un comité sur la Politique familiale et municipalité amie des aînés.
25. Dépôt du rapport taxibus 2011.
26. Représentant au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.
27. Demande d'appui de la MRC de Memphrémagog en regard à la révision du PGMR.
28. Demande d'appui de la MRC de Matane en regard au recrutement et à la formation des pompiers à temps partiel.
29. Demande d'appui de la MRC de Matane en regard à l'exonération d'impôt pour les pompiers à temps partiel.
30. Demande d'appui de la Coop des Frontières afin de former une coopérative agroforestière dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.
31. Dépôt de l'État des résultats au 31 mai 2012.
32. Comptes à payer du 10 mai au 13 juin 2012.
33. Dépôt du rapport d'activité du programme du pacte rural 2011 et du plan de travail 2007-2012, et autorisation de déposer une demande d'aide financière au MAMROT.
34. Varia:
 - 34.01 Autorisation pour demander une aide au fonds de défense de la FQM.
 - 34.02 Avis de motion afin de modifier le règlement #113-98 sur le Parc régional en archéologie afin d'interdire « l'opting out ».
 - 34.03 Avis de motion pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'introduire des normes de lotissement de rue.
 - 34.04 Adoption du projet de règlement modifiant le SAD pour introduire les normes de lotissement de rue.
 - 34.05 Adoption du document sur la nature des modifications du SAD concernant les normes de lotissement de rue.
 - 34.06
 - 34.07
 - 34.08
 - 34.09
 - 34.10
35. Correspondance.
36. Questions de l'assemblée.
37. Clôture de la séance.



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier